

PROCES-VERBAL N° 4
COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI
Réunion du mardi 11 Avril 2006

Présents :

Jean-Charles BADIN, Président de la CCEE.
Pierre LABORIE, Directeur des Formations.
Jean-Marie SCHMITT, Directeur Technique Adjoint.

Présents téléphoniquement :

Brigitte GEILER, Secrétaire de la CCEE.
André PATIN, Membre de la CCEE.

Excusés

Brigitte TROUILLET, Membre de la CCEE.
Jean MARTIN, Membre de la CCEE.



1/ VALIDATION DES ACQUIS ET D'EXPERIENCE.

Monsieur José AMET

Il devra passer le BEES 2 spécifique en Décembre 2006.

A titre dérogatoire, nous lui proposons également de s'inscrire au module 3 du DEPVB qui se déroulera à BORDEAUX, du 19 au 23 Juin 2006.

Il devra en outre passer le module 4 du DEPVB et satisfaire à l'évaluation terminale du DEPVB.

Monsieur Pascal BASCOU (SAINT-DENIS)

La Commission lui accorde la partie formation de l'EF1. Monsieur Pascal BASCOU devra faire le module 2 «conduite d'équipe» pour obtenir l'EF 1.

Monsieur Jean-Philippe DAGUERRE

Il devra passer le BEES 2 spécifique en Décembre 2006.

A titre dérogatoire, nous lui proposons également de s'inscrire au module 3 du DEPVB qui se déroulera à BORDEAUX, du 19 au 23 Juin 2006.

Il devra en outre passer le module 4 du DEPVB et satisfaire à l'évaluation terminale du DEPVB.

.../...

.../...

Monsieur Ion DOBRE

Il devra, comme lui avait mentionné un courrier de la CCEE, participer au module 3 du DEPV B qui se déroulera à BORDEAUX, du 19 au 23 Juin 2006.

Monsieur Frédéric GUERIN

Il devra passer et obtenir la partie spécifique du BEES 2 en Décembre 2006 à MONTPELLIER puis suivre le module 3 du DEPV B qui se déroulera à BORDEAUX, du 19 au 23 Juin 2006.

Son club ne sera pas pénalisé pour la saison 2005-2006. Il risquera de l'être en 2006-2007 que s'il ne satisfait pas aux conditions énoncées ci-dessus.

Madame Yan SINGUIN YANG

Elle devra obtenir le BEES 2 spécifique pour pouvoir accéder à la formation DEPV B. Il est souhaitable qu'elle passe l'EF 2 qui lui permettra d'anticiper sur la formation DEPV B. A titre dérogatoire, nous lui proposons également de s'inscrire au module 3 du DEPV B qui se déroulera à BORDEAUX, du 19 au 23 Juin 2006.

Monsieur Grégory SAY

Il doit entraîner à un niveau suffisant (Nationale 1) durant au moins trois saisons.

Madame Patricia VERNIER

Compte tenu du C.V. présenté, elle doit s'inscrire au module 3 du DEPV B qui se déroulera à Bordeaux du 19 au 23 Juin 2006.

Elle doit en outre passer le module 4 du DEPV B et satisfaire à l'évaluation terminale du DEPV B.

Monsieur Jean-Pierre WALTZING

Afin que son club ne soit pas pénalisé pour la saison 2005-2006, il devra terminer l'EF 1 lors de la saison 2006-2007.

2/ APPEL DE PENALITES

ARAGO SÈTE VOLLEY-BALL - 3FH

Madame Véronique LERDA et Monsieur Jean-Michel PORTASSEAU ont participé aux formations EF 1 durant la saison de référence, **la pénalité relative à la saison 2004/2005 de 550 euros est supprimée.**

BEZIERS VOLLEY-BALL GAZELEC - 3 FH

Monsieur Romuald BAINVEL a participé au stage de formation continue de NANCY. **La pénalité relative à la saison 2004/2005 de 550 euros est supprimée.**

.../...

JSA BORDEAUX - 3FG

Monsieur Sébastien DAVID n'a participé à aucune formation. **La pénalité relative à la saison 2004/2005 de 550 euros est maintenue.**

US CONFLANS ANDRESY JOUY VOLLEY-BALL - 1MA

Monsieur Olivier BARTHELEMY a satisfait aux exigences de l'EF 2, **la pénalité relative à la saison 2004/2005 de 3 360 euros est supprimée.**

MARSEILLE VOLLEY - 1MD

Monsieur Emmanuel DUMORTIER n'a fourni son rapport EF 2 qu'en Octobre 2005. **La pénalité relative à la saison 2004/2005 de 3 360 euros est maintenue.**

PUNCH VB NANCY MAXEVILLE MALZEVILLE- 2MB

Monsieur Dragan VUJOVIC ne possédant pas le BEES 1, **la pénalité relative à la saison 2004/2005 de 1 100 euros est maintenue.**

RENNES EC - 2FC

La pénalité est inférieure au nombre de matchs pénalisables. **La pénalité relative à la saison est annulée.**

SMOC SAINT JEAN DE BRAYE VB - 2MD

Suite à la pénalité 2004/2005, la CCEE a contrôlé les faits suivants : Monsieur Edosa AYE a obtenu la partie spécifique du BEES 1. Il possède l'EF 1. Il a échoué en 2005 à la partie commune du BEES (anglophone d'origine). Dérogation pour la partie commune du BEES 1 de Monsieur AYE, qu'il devra obtenir impérativement avant la fin de la saison 2007. Au cas où le club accéderait à la Nationale I, il devra posséder l'EF 2 avant le début de la saison 2006-2007.

AS VILLENEUVE D'ASCQ METROPOLE- 1MA

Monsieur Franck BONNAILLIE a démissionné en cours de saison pour raisons personnelles. Il a été remplacé par Monsieur Denis MERCHEZ (EF 1). Le club ne sera pas pénalisé si celui-ci termine sa formation EF 2 (stage en situation) et fait son rapport avant le début de la prochaine saison.

3/ QUESTIONS DIVERSES

BEES 2^{ème} DEGRE

Il est proposé à l'Inspecteur Coordinateur une modification concernant l'épreuve pédagogique incluant l'utilisation de la vidéo. Cette modification proposée, si elle est acceptée devra faire l'objet d'une publication réglementaire par le Ministère.

CARTE D'ENTRAINEUR

Une nouvelle carte d'entraîneur devra être établie pour être proposée aux entraîneurs lors de la saison 2006-2007.

ENSEMBLE DES TEXTES REGLEMENTAIRES

Ils ont été réorganisés et seront proposés à la prochaine Assemblée Générale. Le point le plus important concerne les délivrances de certifications : elle seront proposées par la DTN, entérinées par la CCEE et inscrites au Procès-Verbal de cette Commission.

Date de rédaction : 13/04/2006

Date d'approbation : Adopté par le CDF du 2 Juin 2006

Date de diffusion : 22/05/2006

Auteur : Jean-Charles BADIN

FORMATIONS

Pierre LABORIE informe que l'ensemble des textes, des contenus des formations, des dates de stages et des publications fédérales sont consultables sur le site fédéral : www.volley.asso.fr dans l'option « Formation » sur la droite de votre page informatique.



Le Président de la CCEE,

La Secrétaire de la CCEE,

Jean-Charles BADIN

Brigitte GEILER

Destinataires : Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres de la CCEE/Diffusion interne.

Date de rédaction : 13/04/2006
Date d'approbation : Adopté par le CDF du 2 Juin 2006
Date de diffusion : 22/05/2006
Auteur : Jean-Charles BADIN